



Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 septembre dernier, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques déposait à l'Assemblée nationale des extraits de pétitions pour demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la mise en place d'une politique permettant d'offrir gratuitement le repas du midi à l'ensemble des étudiants et des étudiantes fréquentant un établissement public préscolaire, primaire et secondaire au Québec.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) reconnaît l'importance de soutenir une offre alimentaire de qualité chez les élèves du préscolaire au secondaire, et notamment en milieux défavorisés. C'est pourquoi il met en place différentes mesures de soutien que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement sont responsables de gérer.

Le MEES maintient, année après année, son soutien aux établissements scolaires en milieu défavorisé. Ainsi, depuis l'année scolaire 2001-2002, il accorde une allocation annuelle aux commissions scolaires destinée aux élèves qui fréquentent des écoles secondaires situées en milieux défavorisés et dont les besoins sont prioritaires. Cette allocation protégée vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations pendant les heures de classe. En 2019-2020, l'enveloppe budgétaire de cette mesure s'élève à 10,7 M\$, soit une bonification de plus de 1,1 M\$ par rapport à l'année précédente.

... 2

La Politique-cadre, en vigueur depuis 2007, encourage également les établissements scolaires à offrir des menus sains et nutritifs et à favoriser le développement de saines habitudes alimentaires. Les données recueillies quant aux effets de cette politique ont mis en évidence la pertinence des orientations qu'elle propose, l'utilité des outils offerts par le MEES pour guider les établissements dans le choix des menus ainsi que l'amélioration de la qualité des repas offerts dans les écoles. Ainsi, les écoles de tous les milieux socioéconomiques contribuent à la saine alimentation et aux saines habitudes alimentaires des élèves.

La promotion de la saine alimentation chez les jeunes est également une priorité inscrite dans la récente Politique gouvernementale de prévention en santé à laquelle participe activement le MEES. Elle permet d'agir sur un ensemble de facteurs afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population ainsi que de réduire les inégalités sociales en santé.

Par ailleurs, le MEES a conclu une entente de 27,3 M\$ sur trois ans (2018-2019 à 2020-2021) avec le Club des petits déjeuners permettant d'offrir un petit déjeuner nutritif à tous les élèves qui fréquentent des écoles en milieu défavorisé. Ces investissements s'ajoutent aux allocations soutenant la réussite des élèves issus de milieux défavorisés, incluant l'allocation additionnelle destinée à l'achat de collations pour les services de garde éducatifs.

Le MEES a récemment fait l'annonce d'une somme de 1,27 M\$ qui est accordée à 81 écoles secondaires et à 53 écoles primaires dans le but de permettre aux élèves qui bénéficiaient de mesures d'aide alimentaire en 2018-2019 d'en bénéficier dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE